

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

Vote
Pour : 23 Contre : Abstention :

L'an 2026, le 16 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lapugnoy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en l'hôtel de ville de Lapugnoy sous la présidence de Yannick DESFONTAINES, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 10 avril 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 10 avril 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le :

27 AVR. 2026

Et publication du :

28 AVR. 2026

Présents : Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER, M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ, M. Christophe CARNEZ, M. Aurélien DANCOISNE, Mme Aurore DELHOMEZ, M. Alain DEMARLE, M. Yannick DESFONTAINES, M. Jérôme DOYENNETTE, M. Elie DUBUS, Mme Elodie DUCLERMORTIER, Mme Stéphanie DUFRASNE, Mme Laly EVERAERE, Mme Stéphanie GORYNIA, M. Adrien LALART, M. Jérôme MOULIN-BEUGIN, M. Frédéric THULIEZ, Mme Karine VICHERY, M. Patrick DELANNOY, Mme Béatrice DELVINCOURT, M. Benjamin LASS,

Excusés : Mme Camille LABBE (donne pouvoir à M. Adrien LALART), Mme Julie RENOULD-PETITPAS (donne pouvoir à M. Patrick DELANNOY), Mme Capucine LEMAIRE (donne pouvoir à M. Yannick DESFONTAINES),

Absents :

A été nommé secrétaire : M. Adrien LALART

D20260416-12 DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission est composée pour les communes de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Vu les articles L1414-2 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Yannick DESFONTAINES présente la liste suivante :

Titulaires :

- M. Adrien LALART
- M. Élie DUBUS
- M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ
- Mme Karine VICHERY
- M. Aurélie DANCOISNE

Suppléants :

- Mme Stéphanie GORYNIA
- Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER
- Mme Capucine LEMAIRE
- M. Christophe CARNEZ
- Mme Laly EVERAERE

Monsieur Benjamin LASS présente la liste suivante :

Titulaires :

- M. Patrick DELANNOY
- Mme Julie RENOULD-PETITPAS
- M. Benjamin LASS
- Mme. Béatrice DELVINCOURT

Suppléants :

- Mme Julie RENOULD-PETITPAS
- M. Benjamin LASS
- Mme Béatrice DELVINCOURT
- M. Patrick DELANNOY

Il est procédé au vote, ainsi qu'au dépouillement.

Titulaires :

- Nombre de votants : 23
Suffrages exprimés : 23
Vote blanc : 0
Suffrages obtenus :
- Liste de M. DESFONTAINES : 19
- Liste de M. LASS : 4

Suppléants :

- Nombre de votants : 23
Suffrages exprimés : 23
Vote blanc : 0
Suffrages obtenus :
- Liste de M. DESFONTAINES : 19
- Liste de M. LASS : 4

La liste présentée par Monsieur Yannick DESFONTAINES obtient 19 voix, soit 4 sièges.

La liste présentée par Monsieur Benjamin LASS obtient 4 voix, soit 1 siège.

Sont ainsi déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- M. Adrien LALART
- M. Élie DUBUS
- M. Pierre-Emmanuel BONNIEZ
- Mme Karine VICHERY
- M. Patrick DELANNOY

Suppléants :

- Mme Stéphanie GORYNIA
- Mme Perrine BLOQUET-LIGNIER
- Mme Capucine LEMAIRE
- M. Christophe CARNEZ
- Mme Julie RENOULD-PETITPAS

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures

Yannick DESFONTAINES
Maire

REÇU LE 27 AVR. 2026



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès des services de la mairie de Lapugnoy
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille

